



Paris, le 16 décembre 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### DNC, les exigences de la FNB et de la FNPL

*Dans le contexte actuel, nous appelons le Gouvernement à agir pour donner aux éleveurs une visibilité concrète de la stratégie de l'Etat sur la gestion de la DNC. Il en va de garantir le statut indemne de la France, la santé des animaux et la pérennité des élevages français. Les avis scientifiques doivent continuer à guider les décisions prises. Nous souhaitons rappeler tout notre soutien aux éleveurs impactés par la DNC.*

Alors que le sujet est devenu une préoccupation au plus haut niveau de l'Etat, nous formulons plusieurs demandes :

- Les éleveurs, qui sont les premiers à réaliser des efforts, ne doivent en aucun cas pâtir d'une dévalorisation économique de leur production. Tout doit être fait par l'Etat pour garantir impérativement le maintien du statut indemne de la France, car sa perte aurait nécessairement des conséquences importantes dans les fermes.
- L'Etat se doit de commander et disposer de doses de vaccins d'avance, en très large quantité, de façon à pouvoir rassurer les éleveurs sur la capacité à les fournir, et pouvoir protéger ainsi leur cheptel. Nous devons nous tenir prêts à toute évolution de la maladie, et ne pas réagir au coup par coup. Il est inadmissible que l'Etat n'anticipe pas sur la disponibilité en vaccins !
- Dans la zone vaccinale élargie mise en place le long de l'axe pyrénéen, les doses de vaccins doivent être mises à disposition très rapidement. Il faut empêcher définitivement la propagation de la maladie, et garantir un déroulement rapide et efficace de cette vaccination.
- Il est essentiel que dans cette zone du sud de la France, ainsi que dans les autres zones réglementées (en Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté), les pertes liées au stockage forcé des animaux ou à leur dévalorisation sur le marché soient prises en compte et compensées. Cette demande est formulée depuis des mois, et reste toujours sans réponse ! Les efforts consentis par les éleveurs situés dans les zones doivent nécessairement être compensés financièrement.
- Enfin les indemnités qu'attendent les éleveurs ayant subi l'abattage de leur cheptel doivent être rapidement versées ! Ce n'est pas le cas actuellement.

Evitons impérativement la double peine pour les éleveurs !

#### Contacts presse

FNB – [fnb@fnb.asso.fr](mailto:fnb@fnb.asso.fr) – 06.72.91.60.02

FNPL – Jean-Manuel Vignau – [communication@fnpl.fr](mailto:communication@fnpl.fr) – 07.68.03.86.37